



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 46552

Texte de la question

M. Pierre Bedier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le problème de la vente d'alcool aux jeunes de moins de seize ans, notamment dans les grandes surfaces. En effet, la législation actuelle interdit, dans les commerces et lieux publics, la vente d'alcool aux mineurs sous peine d'amendes ou de fermeture administrative. Aujourd'hui, on constate malheureusement que, dans les grandes surfaces, les mineurs n'ont aucune difficulté pour se procurer de l'alcool. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin que la législation actuelle soit respectée et appliquée également dans les grandes surfaces.

Données clés

Auteur : [M. Bédier Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46552

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6711